



FORMATION RPS

OBJECTIFS

- **Identifier** les RPS et leurs facteurs de risque.
- **Comprendre** le cadre juridique et les responsabilités de chacun.
- **Agir** efficacement en cas de situation à risque, de harcèlement ou de danger grave et imminent. En utilisant les outils du CSE : inspection, enquête, alerte, expertise.
- **Repérer** les signaux d'alerte individuels et collectifs. Et Contribuer à une démarche de prévention concrète et adaptée à l'entreprise.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Comprendre les RPS

- Définition des RPS (INRS 2020).
- Acteurs de la prévention et modes d'intervention du CSE.
- Modèle de Karasek : demande psychologique, latitude décisionnelle, soutien social.
- Santé mentale, stress, et TMS comme effet indirect des RPS.

Cadre réglementaire et responsabilités

- Réglementation nationale : Code du travail (Articles L. 4121-1, L. 1152-1, L. 4131-1).
- Réglementation européenne : Directive 89/391/CEE.
- Obligations de l'employeur et enjeux pour l'entreprise.

Identifier et évaluer les risques

- Définition du stress (aigu vs chronique).
- Symptômes des RPS : physiques, émotionnels, intellectuels.
- Indicateurs d'entreprise : absentéisme, turnover, accidents du travail.
- Outils d'évaluation : questionnaires (Karasek), entretiens.

Harcèlement, violences et souffrance au travail

- Définition légale du harcèlement moral (Article 222-33-2 du Code pénal).
- Harcèlement horizontal/vertical, individuel/institutionnel.
- Violences internes et externes.
- Burn-out, bore-out, brown-out.
- Charge de la preuve (Article L. 1154-1 du Code du travail).

Agir en tant qu'élus CSE

- Visites et inspections.
- Enquêtes pour risque grave.
- Recours à l'expert.

Danger Grave et Imminent (DGI)

- Droit d'alerte et droit de retrait (Article L. 4131-1 du Code du travail).
- Procédure DGI : signalement, intervention du CSE, faute inexcusable.

o